



Meublé de tourisme LMP et taxe d'habitation. Deductible ?

Par Hipparque

Bonjour

Dans le cas d'un meublé de tourisme LMP au réel, la taxe d'habitation est elle déductible fiscalement ?

Merci

Par john12

Bonsoir,

La taxe d'habitation qui constitue une imposition personnelle, n'a jamais fait partie des charges déductibles des loueurs en meublé.

Cdt

Par cgravedoctor

La taxe d'habitation n'est pas déductible. Par contre vous pouvez en être exonéré en tant que loueur professionnel. Vous renseigner.